

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le samedi 20 février 2016 à 8 heures.

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.
 Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Tous les membres renoncent à la convocation.

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal remercie les maires de leur présence et il précise les objectifs de la rencontre qui se veut une journée de réflexion sur le portrait financier de la MRC.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5624-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3.0– RETOUR SUR LE BUDGET 2016 ET IMPACTS DU FDT 2015 SUR LE MONTANT RÉEL DISPONIBLE

Monsieur Provençal dresse un bilan de la situation budgétaire depuis l'attribution d'un premier FDT (Fonds de développement des territoires) en janvier 2015. La MRC s'est vue attribuer une somme de 668 015 \$, mais pour une période de 15 mois, couvrant jusqu'au 31 mars 2016 ce qui produit automatiquement un manque à gagner.

Comme les montants accordés dans le cadre des FDT suivent les années budgétaires gouvernementales soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, il en résulte des inadéquations au niveau des budgets municipaux surtout au début du processus.

Dans les faits, pour l'année budgétaire 2016, il résulte une somme disponible de 644 086 \$. De plus, une redevance de 61 000 \$ a été confirmée au niveau du Fonds des ressources naturelles, mais le Conseil a déjà affecté 50 000 \$ de ce montant pour le budget en cours.

Monsieur Provençal présente deux tableaux qui résument cette situation budgétaire.

4.0— PACTE RURAL

Après une longue discussion, il est convenu que la MRC maintiendra une enveloppe annuelle de 282 096 \$ pour le Pacte rural. Pour l'année 2016-2017, ce montant sera amputé d'une somme de 30 000 \$ dédiés à la réalisation du circuit patrimonial.

Les membres acceptent également l'idée qu'il n'y aura pas de montant réservé pour des projets dits régionaux. Une tranche de 200 000 \$ sera répartie à parts égales entre les municipalités (20 000 \$ par municipalité) alors que le montant résiduel sera réparti en fonction de la population et de la richesse foncière uniformisée (50/50).

Le tout sera entériné par résolution à la séance du 9 mars 2016.

5.0— COMPRÉHENSION ET VALIDATION DE L'ÉTAT DU SURPLUS DE LA MRC

Monsieur Provençal présente trois tableaux réalisés à partir des états financiers vérifiés et qui montrent l'état du surplus de la MRC. Il restera à valider la répartition du surplus entre la gestion des déchets et les autres activités de la MRC.

6.0— POLITIQUE CULTURELLE

Monsieur Provençal présente un historique de l'entente de développement culturel et il dépose un bilan de l'entente pour la période 2006-2016) tel que préparé par Stéphanie Turgeon.

Sur la base des retombées de l'entente, le Conseil convient de prolonger l'entente pour les années 2017, 2018 et 2019. Cette décision sera officialisée à la séance du 9 mars.

7.0– DEMANDES DU CLD**7.1 Commandite de la Soirée des Sommes**

La MRC participera à la hauteur de 2 500 \$ pour l'organisation de la Soirée des Sommets. Une résolution en ce sens sera adoptée à la séance du 9 mars.

7.2 Financement de l'agent rural pour 2015

Après vérification, tel que contenu dans l'entente 2014-2016 entre la MRC et le CLD dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, la MRC doit verser au CLD le plein montant pour l'agent de développement rural pour l'année 2015.

7.3 Versement au CLD pour 2016

Monsieur Provençal recommande que la MRC paye le plein montant prévu de 204 730 \$ au CLD pour l'année 2016.

8.0– DEMANDE DE MOISSON BEAUCE

Moisson Beauce a demandé une aide aux 5 MRC qu'elle dessert pour l'aider à acquérir un camion réfrigéré pour le transport de viandes. À titre informatif, monsieur Provençal indique que les 4 autres MRC ont accepté de fournir 10 000 \$ chacune.

Après une longue discussion, il est convenu que la MRC versera 10 000 \$, mais étalé sur 2 années, soit 5 000 \$ en 2016 et 5 000 \$ en 2017.

9.0– TREMCA

Monsieur Provençal trace un tableau de la nouvelle Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) qui remplace la Conférence des préfets.

Avec la disparition de la CRÉ, la TREMCA reçoit un flot de demandes de toutes sortes provenant d'organismes régionaux, tel la TACA, SISCA, TRESKA, etc. monsieur Provençal présent des cas précis comme l'Adoberge qui demande 50 000 \$ pour une première année d'existence, les Textiles techniques demandent 30 000 \$ par année, etc.

La TACA attire l'attention des membres qui se demandent si le CLD ne pourrait pas contribuer avec cet organisme.

10.– POLITIQUE DE DONS

Un comité formé de messieurs Jeannot Roy, Jonathan V. Bolduc et Jean-Rock Veilleux examinera la question et fera une recommandation au Conseil.

11.0– À L'AGENDA

- Corvée bénévole pour la réalisation du village Aventurier à Saint-Jules
- Entente spécifique sur le soutien communautaire en logement social le 14 mars.
- Conférence de Marc DeKoninck sur les préjugés le 16 mars.

12.0— LEVÉE DE LA SÉANCE

5625-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à midi.

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier